

# Une inscription chronogrammatique

Autor(en): **Landry, John**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **26 (1918)**

Heft 8

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-21647>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La justice conservera d'autant mieux ses droits. Le calme succèdera à l'orage, et elle aime le calme. La Chambre de régie de la commune du Châtelard soumet donc à votre sollicitude de décider, citoyens législateurs, s'il ne convient pas qu'une loi suspende toute action en matière féodale, ou pour deniers en provenant, jusques à la paix, ou jusqu'à telle époque qu'elle fixera.

Les habitants de Montreux attendent votre décision avec quelque anxiété, mais avec une entière confiance. Fût-elle contraire à leurs vœux, leur zèle ne se ralentira point. Constantement soumis à la loi, vous direz: ils réuniront leurs efforts à tous les efforts, et l'Helvétie sera sauvée. »

Salut et respect.

La commune du Châtelard obtint gain de cause et put continuer à s'acquitter par fractions du solde que lui réclamait son ci-devant seigneur. Ce solde, qui comprenait encore plusieurs termes, s'élevait à une cinquantaine de mille francs. On comprend que la commune fût incapable de trouver une somme aussi considérable au moment où le pays se trouvait en pleine tourmente politique.

Le grand registre artificiel: « *Franchises* » constitué lors du classement des archives en 1912, contient nombre de pièces très intéressantes se rapportant aux affranchissements successifs indiqués dans le plaidoyer ci-dessus <sup>1</sup>.

P. HENCHOZ, instit.

---

## UNE INSCRIPTION CHRONOGRAMMATIQUE

A plusieurs reprises, la *Revue Historique* a publié des inscriptions de cette nature existant dans notre contrée, ou y ayant figuré jadis <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir d'autre part la brochure de M. Ch. Gilliard : *Seigneurs et paysans dans la paroisse de Montreux*. — 1911.

<sup>2</sup> *Ruchet* (mars 1904), *Landry* (août 1913).

Nous en donnons aujourd'hui une nouvelle, gravée en 1609 sur une lame de plomb, au sommet du clocher d'Yverdon.

\* \* \*

Le 31 mai 1607, le Conseil de cette ville décidait de rebâtir le clocher de l'église paroissiale sur un plan de Maître Daniel, architecte de Berne. Cette reconstruction se fit en 1609 et à cette occasion, l'on fit graver sur des lames de plomb quatre inscriptions placées sous la croix surmontant la tour ; deux étaient en latin, les deux autres en langue vulgaire. Le graveur fut l'orfèvre Josué Carrel. Ces lames ont été enlevées en 1666, lors d'une réparation à l'édifice et sont aujourd'hui disparues. Heureusement que, cette année-là, elles furent relevées sur de grandes toiles conservées au Musée qui sont signées *Michael Testardus, Col, Jan. An<sup>o</sup> 1666*<sup>1</sup>.

L'une de ces inscriptions est ainsi conçue :

Chronologicum numerale tetrastichum  
Restructae turris annum, mensem,  
et Diem Continens :

SECLA BIS OCTO, NOVEM  
TITAN EXEGERAT ANNOS SPIRANTES  
LIBRAE IVNXIT EOVS EQVOS,  
ATQVE FERRE EXIBAT VIGINTI  
SEXQVE PERACTIS ORBIBVS  
ASSVRGIT TVRRIS AD ASTRACAPVT<sup>2</sup>

<sup>1</sup> *Michel Tétard* était un réfugié du Hainaut qu'on nomma principal du Collège en 1657 et qui publia divers ouvrages, entre autres *Le Pieux Echéchias*, drame sacré (Yverdon 1660), représenté à Yverdon en septembre 1660. (*Revue Suisse* 1848, p. 202.)

<sup>2</sup> La date est donnée par les lettres éminentes additionnées :

M			=	1000
C	×	4	=	400
L	×	2	=	100
X	×	4	=	40
V	×	11	=	55
I	×	14	=	14
		Anno		1609

M. le professeur Frank Olivier a bien voulu nous donner la traduction de ce chronogramme en quatre vers contenant l'année, le mois, et le jour de l'achèvement des restaurations de la tour.

Il ajoute ceci : « Les quatre vers (tétrastique) se composent de deux *distiques élégiaques*, c'est-à-dire d'un hexamètre suivi de ce qu'on appelle un pentamètre. Les voici comme il les faut lire :

Secla bis octo, novem Titan exegerat annos  
Spirantes Librae ivnixit Eovs eqvos ;  
at que fere exhibat viginti Sexqve peractis  
orbibus assvrgit tvrris ad astra Capvt.

« Ces vers sont corrects, sinon élégants ; durs par manque des conjonctions qui sont indispensables en latin. »

Voici leur traduction :

« Le Titan de l'Aurore avait achevé deux fois huit siècles, neuf ans (1609) (lorsqu') il joignit à la Balance ses chevaux haletants ; et il en sortait presque, accomplis vingt et six tours (lorsque) s'élève jusqu'aux astres la tête de la Tour. »

« La date est donc non seulement donnée par l'addition des lettres éminentes ; elle est exprimée en autant de mots. Le mois ? Il faudrait savoir quand le soleil entre dans la constellation de la balance ? »

Une autre des inscriptions sur plomb va nous le dire en français de l'époque :

« Cette tour pource qu'auparavant étant rongée par la vieillesse de la pierre molle (molasse) svrtovt devers midi, elle menaçoit rvine, depvis le sommet ivsqves à la bordvre de dessous les grandes fenêtrés fvt démoli le IV d'avr : et le V on commença à la *rebatir*. Enfin fvt achevée le *XXVI* d'octobre. Les dépens X V D flor : faits par le C : et P € . d'Yv, tant dv pvblic que des biens de l'hosp. et contribvt : .

partie volontaire *partie* de M., partie imposée par arest de MMM. FL ».

La dépense fut de 4000 écus petits, dont 500 donnés en 1610 par LL. EE. de Berne On voit qu'à cette époque déjà, les communes qui faisaient reconstruire leurs temples jouissaient des subventions des gouvernements.

Il serait curieux de connaître le nom de l'auteur anonyme de ces inscriptions ; on ne peut que le féliciter, dit M. Olivier, d'avoir su versifier une matière aride et y déployer tant d'originalité : ce chronogramme tranche sur la platitude habituelle à cette sorte de jeu d'esprit.

Nous nous hasardons à l'attribuer à Michel de Monchy à cette époque prêchant à Yverdon, qui joua un certain rôle dans les disputes de l'Académie de Lausanne dont M. William Heuby nous a parlé dans l'intéressant ouvrage sur l'Académie de Lausanne. On versifiait beaucoup, en ce temps-là, chez nous.

John LANDRY.

Yverdon, décembre 1917.

NOTE. — Les inscriptions chronogrammatiques ne sont pas toujours composées en vue de fixer une *date* par l'addition de leurs lettres éminentes. Elles font quelquefois ressortir un *nombre* comme le chiffre 666 de l'apocalypse (ch. XII, 17, 18). Dans les polémiques de la réforme, nous avons trouvé l'inscription suivante :

VICarIVs DeI generaLIs In terrIs  
(Vicaire général de Dieu sur la terre).

Chacun pourra vérifier le calcul. Les réformés voulaient prouver que le Pape était l'*Antéchrist*, les catholiques cherchaient à faire l'application du verset 17 à Luther !

---

## UN BANISSEMENT

Le signalement ci-dessous, trouvé par hasard, présente un certain intérêt. S'il n'indique pas d'une manière précise pourquoi l'homme signalé fut banni des terres helvétiques, il montre en tout cas qu'au XVIII<sup>me</sup> siècle — car la pièce originale porte tous les caractères de l'époque — on avait en